24 heures
LE GRAND QUOTIDIEN VAUDOIS
MERCREDI 25 FÉVRIER 2004
Fondé en 1762
http://www.24heures.ch
N° 46 ★ ★
Fr.s. 2.— (TVA 2,4% incluse)
€. 1,50
Postcode 1 JA 1000 LAUSANNE 1

TROIS QUESTIONS À
MARIA CHEVALLEY

Faire le PAS en faveur des orphelins africains

La présidente de PAS (Parrainage Africa Suisse) aide les enfants défavorisés d'ici et d'ailleurs. Avant le repas de soutien du 6 mars, elle évoque son association, créée en automne 2003.

Des photos d'une dizaine d'enfants trônent sur le bureau de Maria Chevalley. La tristesse se lit dans le regard de ces petits Togolais. Ils ont beau s'être bien habillés pour le photographe, leurs corps portent les stigmates d'une vie difficile dans les quartiers les plus défavorisés de Lomé, la capitale du Togo. Ces orphelins africains attendent de trouver un parrain ou une marraine qui, pour 30 francs par mois, pourra assurer leur scolarité. «En un mois et demi, PAS (Parrainage Africa Suisse) a pu parrainer 20 enfants», se réjouit Maria Chevalley. Habitante de La Tour-de-Peilz, la présidente évoque cette association avant le repas de soutien prévu le 6 mars prochain à Vevey.

— Comment est née votre association PAS?

— L'idée est venue du Villeneuvois Michel Berset. Il me connaît bien et sait que j'ai toujours voulu aider les enfants défavorisés. Ici, je suis déjà active dans l'association Animation Jeu Vevey qui œuvre dans les quartiers du nord de la ville. Quand il m'a soumis son idée, je me suis dit que j'allais essayer! Avant de demander quoi que ce soit aux gens, j'ai voulu faire quelque chose de solide et de crédible. J'ai eu la chance de bénéficier des conseils de notre président d'honneur, le syndic de Châtel-Saint-Denis qui œuvre déjà dans une autre association active au Togo.

Florian Cella

— Comment faire pour devenir parrain, et quelles sont les règles à observer une fois que l'on s'est engagé?

— Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par le biais d'une petite brochure. Il sera aussi bientôt possible de s'inscrire via notre site internet. Les parrains reçoivent ensuite une photo et une fiche sur l'enfant, un reçu de l'école et le décompte des frais de scolarité, les statuts de l'association ainsi qu'un règlement. Il est par exemple stipulé que les parrains ne doivent pas envoyer sans raison des sommes d'argent ou des cadeaux sans en informer l'association. Cela pour éviter des inégalités entre les enfants. Il est aussi bon de s'engager pour un minimum de cinq ans, afin que les enfants puissent bénéficier d'une scolarité solide.

— Quels sont vos projets?

— Nous espérons trouver encore des personnes pour parrainer une trentaine d'enfants au Togo. Puis nous souhaitons organiser le même type d'aide aux orphelins à Ouagadougou au Burkina Faso. **C. Go.**

UTILE

Repas de soutien le 6 mars à la salle de la cure catholique Notre-Dame de Vevey, dès 18 h 30: 80 francs. Rens.: Maria Chevalley, CP 30, 1814 La Tour-de-Peilz, 021 944 98 58. www.africa-pas.org